



Negocier son loyer a la baisse

Par **sina1986**, le **31/08/2014** à **05:32**

bonjour

je vie dans une maison a étages séparer en deux location (rez de chaussée et étage)

je dispose du jardin devant la maison et mes voisins le jardin arrière clôturé.

lors de mon entrée dans les lieux j'ai eu un potager plus un coin ou pousse quelques fruit sur le coter de la maison (a moi seul)hors a ce jour mon potager ma été réduit de moitié et le coin fruit donnant sur ma location appartient a tout les locataires et je n'ai plus le droit d'ouvrir ma fenêtre de cuisine a cause du vis a vis dans le jardin de derrière (hors toute les fenêtres de mes voisin donne sur mon jardin (donc pas d'intimité)

Puis-je au vue de ses modification alors que je n'ai pas été prévenu demander a réviser mon loyer a la baisse ?

Par **janus2fr**, le **31/08/2014** à **11:01**

Bonjour,

Si votre bail indique bien que vous avez la jouissance exclusive du potager et du verger, le bailleur ne peut pas vous la retirer sans votre accord (impossibilité de modifier la chose louée en cours de bail).

Vous pouvez, bien entendu, refuser ou accepter sous réserve d'une baisse de loyer.

Par **sina1986**, le **31/08/2014** à **23:34**

bonjour

je vous remercie pour votre réponse qui m'est d'une grande utilité.je compte le contacter très prochainement par recommander avec avis de réception afin de discuter de ses soucis et enfin trouver un accord.